

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 25 février 2005  
(convocation du 14 février 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Février Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, Mme CURVALE Laure, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. PIERRE Maurice, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELLIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à Mme. RAFFARD Florence  
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (à cptre de 10 h 15)  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
M. FELTESSE Vincent à M. ROUSSET Alain  
Mme. LACUEY Conchita à Mme. CARTRON Françoise  
M. MERCIER Michel à M. HOUDEBERT Henri  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. ANZIANI Alain à Mme. DE FRANCOIS Béatrice  
M. BELIN Bernard à M. TAVART Jean-Michel  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
M. CANIVENC René à M. GELLE Thierry  
M. CANOVAS Bruno à M. DUCASSOU Dominique

M. CAZENAVE Charles à M. JUNCA Bernard  
M. CHAZEAU Jean à Mme. ISTE Michèle  
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. PIERRE Maurice  
M. DELAUX Stéphan à M. BOBET Patrick  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. DUTIL Silvère  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques  
M. JAULT Daniel à Mme. DELAUNAY Michèle  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime (à cptre de 10 h 30)  
M. LOTHaire Pierre à M. REBIERE André  
M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. PONS Henri à M. SEUROT Bernard  
M. QUERON Robert à M. SOUBIRAN Claude

#### **ABSENTS :**

M. DAVID Alain, M. TOUZEAU Jean, Mme. FAORO Michèle, M. GRANET Michel, Mme. LIMOUZIN Michèle, M. MONCASSIN Alain

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - M.I.N. de Bordeaux-Brienne - Réhabilitation de la Halle  
Centrale - Marché de maîtrise d'oeuvre (BMA 01-1113) - Avenant n°2 -  
Autorisation de signer**

Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2001/857 du 12 octobre 2001, le Conseil de Communauté a autorisé la signature avec le Groupement F. Guibert – Beterem - Oth du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la grande halle du M.I.N., pour un forfait de rémunération provisoire fixé à 569 397,08 €. H.T.

Après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres et délibération du Conseil 2003/240 du 28 mars 2003, le forfait définitif de rémunération a été formalisé au stade de l'APD par la signature d'un avenant n°1 au marché, établi à haut eur de 636 240,06 €. H.T. dont un forfait de 15 000 €. pour la réalisation d'études complémentaires.

Afin de permettre à l'Entreprise Générale chargée de la réalisation des travaux de mener à bien sa mission, il s'avère nécessaire que le maître d'œuvre effectue, préalablement auprès des 40 concessionnaires de la Halle et en raison de la complexité du projet, un travail de concertation et de coordination.

Cette prestation, dont le détail figure à l'article 1 de l'avenant n°2 annexé, doit permettre de concilier le programme des travaux arrêté par le maître d'ouvrage, avec les souhaits ou choix individuels des commerçants portant sur des adaptations mineures au niveau de l'emplacement commercial concédé. Elle inclut de nouvelles investigations, en concertation avec les utilisateurs, l'établissement d'un carnet de détails par case et du bilan financier correspondant aux travaux redéfinis.

Elle a été évaluée par la Société BMA, maître d'ouvrage délégue, à 60 000 €. H.T.

Par ailleurs, le contrat initialement confié au groupement F. Guibert – Beterem – Oth comportait une mission OPC arrêtée à 64 485 €. qui a également été incluse dans le marché de l'entreprise générale Delta Construction chargée des travaux.

Il est donc apparu nécessaire de rectifier le contenu de la mission globale confiée à la maîtrise d'œuvre par :

- la suppression de la mission OPC
- la dévolution d'une mission de concertation et de coordination

La nouvelle définition de la mission est détaillée par l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre joint en annexe.

L'ajustement proposé à votre accord se traduit par une réduction du montant global du marché qui serait, si vous en acceptez le principe, ramené de 636 240,06 €. H.T. à 631 754,13 €. H.T. soit une diminution de 4 485,93 €. H.T.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter le texte de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre signé par la maîtrise d'ouvrage déléguee avec le Groupement F. Guibert – Beterem – Oth le 31 décembre 2001 (marché BMA 01-1113).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 février 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
23 MARS 2005

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

